



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2014 N°46
30 décembre 2014

- Décisions du 29 décembre 2014 portant délégation de signature :	
* chômages	P 2
* mesures temporaires	P 5
* HS personnels	P 8
* HS chantiers	P 11
DT Bassin de la Seine	

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

DECISION DU 29 DECEMBRE 2014
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A M. ALAIN MONTEIL, DIRECTEUR TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SEINE
-Chômages-

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment l'article L4313-3,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,
Vu la décision du 31 mars 2014 du directeur général portant délégation de signature à M. Alain Monteil, directeur territorial Bassin de la Seine, en matière de chômages,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Sur le territoire de la direction territoriale du bassin de la Seine, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer dans les limites de leur direction territoriale et de leur domaine de compétences, au nom de M. Marc Papinutti, directeur général,

1- En cas d'urgence, prendre toute décision de modification des dates ou de la durée, prolongement ou annulation des périodes de chômages et d'en assurer la publicité aux usagers ;

- Prendre toute décision de reprise anticipée de la navigation en cas de durée des travaux inférieure à la durée initialement prévue ;

2- En cas d'urgence, prendre toute décision de modification des jours d'ouverture et horaires des ouvrages de navigation visant, soit à une augmentation temporaire du niveau de service en terme de mesures compensatoires à la suite d'un événement particulier (événement naturel, avarie sur ouvrage, incident d'exploitation...), soit à une réduction temporaire du niveau de service ou une fermeture à la navigation à la suite d'un événement exceptionnel (événement naturel, incident ou accident sur le réseau...);

- Prendre des décisions d'ajustement d'horaires (réduction ou augmentation) d'une durée d'application inférieure à 4 semaines, en accompagnement de la réalisation d'un chômage ou des mesures d'autorisation d'une manifestation ayant des impacts sur la navigation.

M. Alain MONTEIL	Directeur de la Direction Territoriale Bassin de la Seine
M. Daniel BASCOUL	Directeur Adjoint de la Direction Territoriale Bassin de la Seine
M. Patrice CHAMAILLARD	Directeur adjoint de la Direction Territoriale Bassin de la Seine
Mme Nathalie MACE Mme Caroline SIMON-PAWLUK	Chef du Service études et grands travaux (SEGT) Adjointe au chef du Service études et grands travaux (SEGT)
M. Thierry DURIEUX Mme Florence DERUMIGNY	Secrétaire Général (SG) Adjointe au secrétaire général
M. Fabrice DALY	Chef du Service gestion de la voie d'eau (SGVE)

M. Jérôme MEYER	Chef de l'UTI Boucles de la Seine
M. François DROIN	Adjoint au chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Boucles de la Seine
M. Michel GOMMEAUX	Chef de l'UTI Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes
M. Olivier CROS	Adjoint au Chef de l'UTI Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes
Mme Corinne BIETH	Chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes
M. Michel CARDOT	Adjoint au chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes
M. Nicolas PICHON	Chef de l'UTI Loire
M. Jacques CASSARD	Adjoint au chef de l'UTI Loire
M. Johnny CONCALVES	Chef pôle exploitation au sein de l'UTI Loire
Mme Virginie HONNONS	Chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Marne
M. Frédéric SANNIE	Adjoint au chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Marne
M. Frédéric ARNOLD	Chef de l'UTI Seine-Amont
M. Frédéric GRENOT	Adjoint au chef de l'UTI Seine-Amont
Mme Sandrine MICHOT	Chef pôle gestion du domaine public fluvial à l'UTI Seine-Amont
M. Hervé WILMORT	Chargé des relations usagers et de la police de la navigation au sein de l'UTI Seine-Amont
M. Mathias RACHET	Chef de la subdivision exploitation et entretien au sein de l'UTI Seine-Amont
M. Olivier MONFORT	Adjoint au chef de la subdivision exploitation et entretien au sein de l'UTI Seine-Amont
M. Éric VACHET	Chef de l'UTI Seine-Nord
M. Mathieu GICQUEL	Adjoint au chef de l'UTI Seine-Nord et chef de la subdivision exploitation
M. Arnaud DEVEYER	Adjoint au chef de la subdivision exploitation
M. Thierry PEREZ	Chef de l'UTI Yonne
M. Frédéric FAVEERS	Adjoint au chef de l'UTI Yonne
M. Jean SERRIER	Adjoint au chef de l'UTI Yonne et chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Yonne
M. Marc DUPLANT	Adjoint au chef de la subdivision exploitation et chef de la subdivision Yonne aval au sein de l'UTI Yonne
M. Julien ARCHAMBAULT	Chef de la subdivision maintenance au sein de l'UTI Yonne

Article 2

La décision du 31 mars 2014, susvisée, est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 29 décembre 2014

Le directeur général

Signé

Marc Papinutti

DECISION DU 29 DECEMBRE 2014
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A M. ALAIN MONTEIL, DIRECTEUR TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SEINE
-Mesures temporaires-

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment l'article L4313-3,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,
Vu la décision du 31 mars 2014 portant délégation de signature du directeur général de Voies navigables de France à M. Alain Monteil, directeur territorial Bassin de la Seine, en matière de mesures temporaires,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Sur le territoire de la direction territoriale du bassin de la Seine, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer dans les limites de leur direction territoriale et de leur domaine de compétences, au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, en cas d'incident d'exploitation, de travaux de maintenance ou d'événement climatique, les décisions temporaires d'interruption et de rétablissement de la navigation, de modification des conditions de franchissement des ouvrages, de modification des règles de route et les limites de vitesse autorisées, de modification des règles de stationnement, de modification des caractéristiques de la voie navigable fixées par les règlements particuliers de police, de modification et de restauration des règles d'annonce.

Sauf en cas d'événement climatique perturbant la navigation, la durée de chaque décision temporaire ne peut excéder 10 jours dans le cas d'une interruption de navigation et trente jours dans les autres cas.

M. Alain MONTEIL	Directeur de la Direction Territoriale Bassin de la Seine
M. Daniel BASCOUL	Directeur Adjoint de la Direction Territoriale Bassin de la Seine
M. Patrice CHAMAILLARD	Directeur adjoint de la Direction Territoriale Bassin de la Seine
Mme Nathalie MACE	Chef du Service études et grands travaux (SEGT)
Mme Caroline SIMON-PAWLUK	Adjointe au chef du Service études et grands travaux (SEGT)
M. Thierry DURIEUX	Secrétaire Général (SG)
Mme Florence DERUMIGNY	Adjointe au secrétaire général
M. Fabrice DALY	Chef du Service gestion de la voie d'eau (SGVE)
M. Jérôme MEYER	Chef de l'UTI Boucles de la Seine
M. François DROIN	Adjoint au chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Boucles de la Seine

M. Michel GOMMEAUX	Chef de l'UTI Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes
M. Olivier CROS	Adjoint au Chef de l'UTI Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes
Mme Corinne BIETH	Chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes
M. Michel CARDOT	Adjoint au chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes
M. Nicolas PICHON	Chef de l'UTI Loire
M. Jacques CASSARD	Adjoint au chef de l'UTI Loire
M. Johnny CONCALVES	Chef pôle exploitation au sein de l'UTI Loire
Mme Virginie HONNONS	Chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Marne
M. Frédéric SANNIE	Adjoint au chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Marne
M. Frédéric ARNOLD	Chef de l'UTI Seine-Amont
M. Frédéric GRENOT	Adjoint au chef de l'UTI Seine-Amont
Mme Sandrine MICHOT	Chef pôle gestion du domaine public fluvial à l'UTI Seine-Amont
M. Hervé WILMORT	Chargé des relations usagers et de la police de la navigation au sein de l'UTI Seine-Amont
M. Mathias RACHET	Chef de la subdivision exploitation et entretien au sein de l'UTI Seine-Amont
M. Olivier MONFORT	Adjoint au chef de la subdivision exploitation et entretien au sein de l'UTI Seine-Amont
M. Éric VACHET	Chef de l'UTI Seine-Nord
M. Mathieu GICQUEL	Adjoint au chef de l'UTI Seine-Nord et chef de la subdivision exploitation
M. Arnaud DEVEYER	Adjoint au chef de la subdivision exploitation
M. Thierry PEREZ	Chef de l'UTI Yonne
M. Frédéric FAVEERS	Adjoint au chef de l'UTI Yonne
M. Jean SERRIER	Adjoint au chef de l'UTI Yonne et chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Yonne
M. Marc DUPLANT	Adjoint au chef de la subdivision exploitation et chef de la subdivision Yonne aval au sein de l'UTI Yonne
M. Julien ARCHAMBAULT	Chef de la subdivision maintenance au sein de l'UTI Yonne

Article 2

La décision du 31 mars 2014, susvisée, est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 29 décembre 2014

Le directeur général
Signé
Marc Papinutti

DECISION DU 29 DECEMBRE 2014
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A M. ALAIN MONTEIL, DIRECTEUR TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SEINE
EN MATIERE D'HYGIENE ET SECURITE

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports,

Vu le code du travail, notamment les articles L 4121-1 et suivants, et les articles R 4212-1 et suivants,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée par la décision du 15 avril 2013, du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 10 septembre 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature à M. Alain Monteil, directeur territorial bassin de la Seine, en matière d'hygiène et de sécurité,

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alain Monteil, directeur territorial bassin de la Seine et à MM. Patrice Chamailard et Daniel Bascoul, directeurs adjoints, à l'effet de signer dans les limites de leur compétence territoriale et au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, tous actes et documents en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dont :

- les évaluations des risques pour la santé et la sécurité y compris dans l'aménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail,
- les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des personnels placés sous son autorité, notamment les actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail, les actions d'information et de formation et la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés,
- la fixation des règles relatives à l'hygiène et à la sécurité et des consignes de travail,
- les mesures nécessaires pour remédier à une situation de danger grave et imminent porté à sa connaissance, y compris l'enquête,
- les enquêtes diligentées à la suite d'accidents de service, du travail, de trajet et de maladies professionnelles ou à caractère professionnel,
- les mesures et les consignes nécessaires pour assurer la conformité des bâtiments recevant les personnels au regard des dispositions légales et réglementaires visant à protéger la santé et la sécurité au travail de ces derniers, et pour veiller au respect de la réglementation relative aux conditions de travail, à la prévention des accidents du travail ainsi qu'à l'hygiène et à la sécurité du personnel,
- les aménagements de postes à la suite d'une restriction d'aptitude d'un agent ou d'un salarié,
- les actes et décisions relatifs à la médecine de prévention et à la médecine du travail conformément à la réglementation applicable en la matière,
- toute autorisation ou habilitation particulière de travail,

- les décisions portant nomination des assistants et des conseillers de prévention prévus par l'article 4 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié susvisé ainsi que les lettres de cadrage de ces personnels.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Alain Monteil, Patrice Chamailard et Daniel Bascoul, délégation est donnée à M. Thierry Durieux, secrétaire général, et à M. Rémy Piédvache, chef de la mission qualité, sécurité, management, à l'effet de signer les actes visés à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Délégation est donnée aux personnes visées en annexe 1, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et dans le respect de la réglementation et des instructions internes :

- les actes fixant les mesures nécessaires pour remédier à une situation de danger grave et imminent portée à leur connaissance,
- les actes portant fixation des consignes de travail.

Article 4

La décision du 10 septembre 2014, susvisée, est abrogée.

Article 5

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 29 décembre 2014

Le directeur général
Signé
Marc PAPINUTTI

ANNEXE 1

M. Fabrice DALY Mme Nathalie MACE Mme Caroline PAWLUK	Chef du service de gestion de la voie d'eau Chef du service études et grands travaux Adjointe à la chef du service études et grands travaux
M. Claude DENET M. Antoine VALLEE M. François HOUIX	Chef du service domaine Adjoint au Chef du service domaine Chef du service promotion du transport fluvial
M. Frédéric ARNOLD M. Frédéric GRENOT	Chef de l'Unité Territoriale Seine Amont Adjoint au chef de l'UTI Seine-Amont
M. Thierry PERREZ M. Jean SERRIER M. Frédéric FAVEERS	Chef de l'Unité Territoriale Yonne Adjoint au chef de l'UTI Yonne Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Yonne et chef du bureau des affaires générales
Mme Virginie HONNONS	Adjointe au chef de l'Unité Territoriale Marne
M. Michel GOMMEAUX	Chef de l'Unité Territoriale Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes
M. Olivier CROS	Adjoint au chef de l'Unité Territoriale Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes
M. Eric VACHET M. Julien LEROY	Chef de l'Unité Territoriale Seine-Nord Adjoint au chef de l'UTI Seine-Nord
M. Nicolas PICHON M. Jacques CASSARD	Chef de l'Unité Territoriale Loire Adjoint au chef de l'UTI Loire
M. Jérôme MEYER	Chef de l'Unité Territoriale Boucles de Seine

DECISION DU 29 DECEMBRE 2014
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A M. ALAIN MONTEIL, DIRECTEUR TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SEINE
EN MATIERE D'HYGIENE ET SECURITE (chantiers)

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports,

Vu le code du travail, notamment les articles L 4121-1 et suivants, et les articles R 4212-1 et suivants,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée par la décision du 15 avril 2013, du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 10 septembre 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature à M. Alain Monteil, directeur territorial bassin de la Seine, en matière d'hygiène et de sécurité (chantiers),

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alain Monteil, directeur territorial bassin de la Seine, et à MM. Patrice Chamillard et Daniel Bascoul, directeurs adjoints, à l'effet de signer dans les limites de leur compétence territoriale et au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, tous actes et décisions relatifs à la sécurité conformément à la réglementation en la matière, concernant tout type de chantiers réalisés sur le domaine confié à VNF, à savoir :

- les chantiers réalisés exclusivement en régie,
- les chantiers réalisés par une ou plusieurs entreprises extérieures avec ou sans régie,
- les chantiers de bâtiment ou de génie civil clos et indépendant avec ou sans régie,
- les chantiers pour lesquels VNF n'est ni maître d'ouvrage ni entreprise utilisatrice,
- les opérations de chargement ou déchargement avec ou sans régie.

La liste non exhaustive de ces actes comprend les plans de prévention en régie, les plans de prévention, les plans généraux de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé et les protocoles de sécurité.

Article 2

Délégation est donnée aux personnes désignées en annexe 1 pour signer tous actes et décisions visés à l'article 1 de la présente décision dans le respect de la réglementation et des instructions internes.

Article 3

La décision du 10 septembre 2014, susvisée, est abrogée.

Article 4

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 29 décembre 2014

Le directeur général
Signé
Marc PAPINUTTI

ANNEXE 1

M. Rémy PIEDVACHE	Chef de la mission Qualité sécurité management
Mme Hélène VILLEMANT	Adjointe au chef de la MQSM
M. Thierry DURIEUX	Secrétaire général
Mme Florence DERUMIGNY	Adjointe au secrétaire général
M. Fabrice DALY	Chef du service de gestion de la voie d'eau
Mme Nathalie MACE	Chef du service études et grands travaux
Mme Caroline PAWLUK	Adjointe à la chef du service études et grands travaux
M. Frédéric ARNOLD	Chef de l'Unité Territoriale Seine Amont
M. Frédéric GRENOT	Adjoint au chef de l'UTI Seine-Amont
Mme Soraya OQUAB	Chef du bureau Etudes Techniques
M. Mathias RACHET	Chef Subdivision Exploitation et Entretien
M. Olivier MONTFORT	Adjoint au chef Subdivision Exploitation et Entretien
M. Gilles GUILLERMIN	Adjoint au chef Maintenance
M. Thierry PICOT	Adjoint au chef Maintenance
M. Patrick FENOLL	Adjoint au chef Maintenance
M. Thierry PERREZ	Chef de l'Unité Territoriale Yonne
M. Frédéric FAVEERS	Adjoint au chef de l'UTI Yonne
M. Jean SERRIER	Adjoint au chef de l'UTI Yonne
M. Marc DUPLANT	Adjoint au chef de la Subdivision Exploitation
Mme Virginie HONNONS	Adjointe au chef de l'Unité Territoriale Marne
M. Thierry GIVRY	Adjoint au chef du bureau affaires générales et domaniales
M. Alain BERLIERE	Chef de la subdivision Maintenance
M. Frédéric SANNIE	Adjoint au chef de la subdivision Exploitation
M. Michel GOMMEAUX	Chef de l'Unité Territoriale Canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne
M. Olivier CROS	Adjoint au chef de l'Unité Territoriale Canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne
M. Vincent TRITON	Chef du bureau des affaires générales
M. François-Xavier PAYER	Chef du bureau Etudes et travaux
Mme Mélanie HOUDELETTE	Adjointe au chef du bureau Etudes et travaux
M. Didier DEBRABANT	Chef de la subdivision Maintenance
M. Arnaud VOIRET	Adjoint au chef de la subdivision Maintenance
Mme Corinne BIETH	Chef de la subdivision Exploitation
M. Michel CARDOT	Adjoint au chef de la subdivision Exploitation
M. Eric VACHET	Chef de l'Unité Territoriale Seine-Nord
M. Julien LEROY	Adjoint au chef de l'UTI Seine-nord
M. Philippe MOREL	Chef du bureau des Affaires générales

Mme Sylvie DELBASSE

M. Arnaud DEVEYER
Mme Virginie FLAQUET-LACOUX
Mme Brigitte BOYER
M. Yannick LAISIS

M. Nicolas PICHON
M. Jacques CASSARD
M. Johnny GONCALVES

M. Jérôme MEYER
M. Remi CORGET
Mme Nadia LAKIC
M. Olivier SIGAULT
Mme Isabelle KERSON
M. Jean-Michel BAMBUCK-PISTOL
Mme Raphaëla RODRIGUES
M. Laurent NIQUET

Chef du bureau de la programmation Prévention
et patrimoine

Adjoint au chef de subdivision exploitation
Chef de la subdivision Maintenance
Chef du bureau Etudes et Travaux
Adjoint au chef du bureau Etudes et Travaux

Chef de l'Unité Territoriale Loire
Adjoint au Chef de l'Unité Territoriale Loire
Chef du pôle Exploitation en charge de la sécurité
et de la prévention

Chef de l'Unité Territoriale Boucles de Seine
Adjoint au chef de l'UTI
Chef du bureau des affaires générales pi
Chef du bureau Etudes et Travaux
Adjointe au chef du bureau Etudes et Travaux
Chef de la subdivision Maintenance
Chef au chef de la subdivision Maintenance
Chef au chef de la subdivision Exploitation